

HAUTES-PYRÉNÉES MAG

LE MAGAZINE DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

MARS
2024



PROTECTION DE L'ENFANCE

UNE VIE À CONSTRUIRE

REPORTAGE

**LE FOYER
DE L'ENFANCE**

FOCUS

**PATRICIA
ASSISTANTE FAMILIALE**

Une publication de:



SOMMAIRE



FOCUS
Comment fonctionne
l'Aide sociale à l'Enfance ? **4**



5 **FOCUS**
L'accueil
des enfants



REPORTAGE
"Encore 5 dodos
et je vais voir papa" **6**



FOCUS
Naître
sous le secret **9**



FOCUS
Patricia, assistante familiale **10**



INTERVIEW
Maison d'enfants : une vie en groupe **11**



PORTRAIT
Pauline Latapie
Service jeunes majeurs **12**

Tirage : 121 000 exemplaires - ISSN 2610-2951

Directeur de la publication : **Michel Pélieu**

Rédaction : **Julien Courdesses** - Mise en page : **Frédéric Metzgé**

Crédit photos : **Julien Courdesses, FabPicture, Laurent Gaits, Pierre Meyer AE Médias, Adobe stock**

Ce magazine est également disponible en version numérique sur le site hautespyrenees.fr

En couverture :

Mathias, éducateur sportif à l'Aide sociale à l'enfance

Imprimerie : ROTO FRANCE IMPRESSION - 25 rue de la maison rouge - 77185 LOGNES

imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement. Tous les papiers se trient et se recyclent

**Département des
hautes-pyrénées**

Plus d'infos sur
hautespyrenees.fr



Derrière chaque enfant, il y a une histoire différente

Pourquoi la protection de l'enfance est-elle différente des autres missions de solidarité du Département ?

Les métiers de la solidarité sont complexes par définition. Mais la protection de l'enfance est peut-être bien l'une de nos missions les plus sensibles. Tout d'abord parce que l'enfance est une période de construction aussi passionnante qu'essentielle. Cependant, le cadre familial ne suffit pas toujours pour permettre à nos jeunes de s'épanouir. C'est donc au Département qu'il appartient de prendre le relais pour donner à ces enfants les meilleures chances de bâtir leur futur.

A partir du moment où un enfant nous est confié, c'est de notre action que son avenir dépend. Nous sommes donc particulièrement attentifs à cette mission. A elle seule, l'Aide sociale à l'Enfance (A.S.E) représente aujourd'hui près de 10 % du budget départemental. Au-delà du chiffre, le Département s'appuie sur des équipes qui effectuent au quotidien un travail souvent difficile.

Derrière chaque enfant dont nous avons la charge, il y a une histoire différente, avec ses troubles, ses formes de violence, mais aussi ses raisons de croire en un avenir meilleur. Il faut donc savoir s'adapter, écouter, comprendre. C'est un métier intense et émotionnellement éprouvant.

Comment le Département agit-il dans ce domaine ?

La protection de l'enfance est souvent perçue sous l'angle du placement en structure d'accueil. Il s'agit bien d'une part importante du travail de l'A.S.E mais elle ne représente pas l'ensemble de ses missions. Dans près de la moitié des cas, une situation préoccupante concernant un enfant se traduit par une aide éducative à domicile proposée par les travailleurs sociaux du Département. Ces actions de prévention sont prises à l'initiative de la collectivité en accord avec les parents.

Le placement d'un enfant hors de sa famille intervient dans les cas les plus préoccupants. C'est une décision lourde que seul un juge est habilité à prendre. Les enfants sont alors confiés au Département selon les modalités d'accueil définies par la justice. Une étape délicate et même parfois traumatisante pour les enfants et leurs parents. Le Département emploie notamment près de 250 assistants familiaux dont la mission consiste à héberger à leur domicile un ou plusieurs enfants en difficulté. Nous nous appuyons aussi sur un réseau de structures d'accueil partenaires capables de répondre aux besoins de l'enfant.

Tout au long du placement, nos éducateurs, psychologues et associations accompagnent chaque enfant selon son profil. Et même si

ces jeunes nous sont confiés, le lien avec leur famille reste au cœur du travail, car il est essentiel à leur développement.

La question du nombre de places d'hébergement disponible revient souvent dans l'actualité, qu'en est-il dans les Hautes-Pyrénées ?

Percevoir l'efficacité de l'Aide sociale à l'Enfance à travers ses seules capacités d'accueil physique ou le nombre de suivis éducatifs effectués à domicile est pour moi une vision incomplète. Il ne faut pas oublier que la protection de l'enfance a d'abord pour mission d'éviter ces mesures lourdes. Souvent elle y parvient, mais parfois la prévention touche ses limites.

C'est pour cela que créer des places d'accueil supplémentaires n'est pas nécessairement la seule réponse. Les chiffres ont leur importance, bien entendu. Mais l'efficacité de l'A.S.E repose avant tout sur sa capacité à répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille en valorisant leurs forces plutôt qu'en laissant une administration se substituer à eux. ●

Michel PÉLIEU

Président du Département des Hautes-Pyrénées

COMMENT FONCTIONNE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ?

QU'EST-CE QU'UN ENFANT EN SITUATION DE DANGER ?



Selon la loi, un enfant est considéré en danger si sa santé, sa sécurité, son éducation, ou sa moralité sont menacés. L'enfant en danger peut aussi désigner un jeune majeur âgé de 18 à 21 ans.

Le Département reçoit les informations préoccupantes sur les enfants. Toute personne témoin ou soupçonnant un enfant en danger doit signaler les faits. Il peut s'agir d'un particulier ou d'un professionnel (assistant social, médecin, policier...).

Les services de l'Aide sociale à l'Enfance (A.S.E) évaluent la situation. 3 options peuvent alors se présenter :

1. Pas d'intervention, car la situation n'est pas jugée préoccupante
2. Une aide au domicile de la famille est réalisée par les professionnels de la protection de l'enfance. Elle peut être décidée à l'initiative du Département ou par le juge des enfants
3. Un placement ordonné par le juge des enfants.

LES ACTEURS DE L'A.S.E



Le juge des enfants

Il est le seul habilité à décider des mesures d'assistance éducative et de placement d'un enfant. Dans la majorité des cas, les mesures établies par le juge durent 2 ans et doivent systématiquement être réexaminées. Il décide seul mais s'appuie sur l'avis des professionnels de la protection de l'enfance chargés du suivi de l'enfant. Le juge privilégie le maintien de l'enfant dans sa famille si la situation est possible.



Le Président du Conseil départemental

Il est responsable de la prévention et de la protection des enfants et de leur famille sur son territoire. Les enfants faisant l'objet d'une procédure de placement peuvent être placés sous la responsabilité du Président du Département. Cette responsabilité est exercée par délégation par le service de l'Aide sociale à l'enfance. Dans certains cas, le Département est amené à exercer tous les attributs de l'autorité parentale.



Le référent protection de l'enfance

Le référent est un agent du Département ou un professionnel de l'enfance habilité à suivre le projet individuel de chaque enfant et à échanger avec les équipes de son lieu d'accueil. Le référent fait partie intégrante du parcours de l'enfant. Il peut ainsi être amené à donner son avis sur des documents relatifs au mineur en cas d'absence des parents ou de retrait partiel de l'autorité parentale.

UN NUMÉRO : LE 119

Le 119 est un numéro d'alerte national mis en place par le Gouvernement. Il est destiné à toute personne préoccupée par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être. L'appel est gratuit, confidentiel et disponible 24h/24.

L'ACCUEIL DES ENFANTS

Lorsque le maintien à domicile d'un enfant en danger n'est plus possible, il est alors confié à l'Aide sociale à l'Enfance. Dans les Hautes-Pyrénées, différentes formes d'accueil existent, toutes agréées par le Département.



Les assistants familiaux, ou familles d'accueil

Agréés par le Département, les assistants familiaux accueillent, à leur domicile, des enfants placés et perçoivent pour cela une rémunération. Le placement en famille d'accueil est une solution privilégiée car elle offre les conditions de vie les plus proches du cadre familial.



Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S)

Il s'agit d'une structure d'accueil collectif. Les enfants disposent de leur propre chambre et partagent des lieux de vie commun : réfectoire, terrains de jeux... Ils sont généralement logés dans des « unités de vie » correspondant à leur tranche d'âge. Les jeunes sont encadrés par une équipe de professionnels de l'enfance chargée du suivi individuel de chacun.



Le Foyer départemental de l'Enfance

Il assure une mission d'accueil d'urgence pour mettre à l'abri un enfant en danger dans l'attente d'une décision du juge. Le Foyer a pour mission d'observer et d'évaluer les enfants durant leur séjour afin d'amorcer un travail éducatif avec les familles.



Les Lieux de Vie et d'Accueil (L.V.A)

De petite taille, ils peuvent recevoir jusqu'à 7 enfants. Leur capacité réduite permet d'alléger la dimension de vie en collectivité et le nombre d'intervenants. Les L.V.A sont souvent construits autour d'un projet précis pour favoriser le développement des enfants : ferme pédagogique, ferme équestre, bateau.

Enfants de nationalité étrangère (mineurs non accompagnés)

En France, tout enfant en danger bénéficie du même droit à la protection, quelle que soit son origine. Les mineurs de nationalité étrangère laissés seuls sur le territoire et sans tuteur légal sont pris en charge par le Département. L'A.S.E organise un accueil provisoire d'urgence et mène une évaluation sur le profil des jeunes recueillis. Le juge des enfants examine ensuite chaque dossier et décide de la solution de placement la plus appropriée.

"ENCORE 5 DODOS ET JE VAIS VOIR PAPA"

A Tarbes, le foyer de l'enfance accueille en urgence tout au long de l'année des mineurs en danger. Plus de 40 socio-professionnels du Département y travaillent aux côtés d'enfants aux histoires complexes.

« Hélène ! viens voir comment je marque des buts ! » L'éducatrice a tout juste eu le temps de rassembler les manteaux éparpillés au bord du city stade d'Odos que les enfants l'appellent déjà. « Avec eux ça va toujours à 100 à l'heure », sourit-elle avant de les rejoindre. Sur le terrain, son collègue Mattias, éducateur sportif, donne les consignes au groupe « Faites-vous des passes mais pas de ballon en l'air, s'il sort vous allez le chercher. » Devant lui, Matéo, Nicolas, Noah, Elodie, des jeunes comme les autres en apparence mais qui partagent ensemble un lieu de vie bien différent : le foyer de l'enfance.

Appuyée contre la rambarde, Mélanie regarde discrètement son groupe échanger les passes. Mutique et réservée, elle finit par s'avancer et prendre part au jeu, chambrant au passage ses camarades. Le geste paraît anodin venant d'une adolescente, mais



Une séance de sport dans la cour de la MDEF

il n'échappe pas aux éducateurs. « Les activités extérieures sont essentielles pour eux, raconte Mattias. Souvent, nous voyons mieux comment ils vont quand ils sont dehors ». Quelques jours plus tôt, c'est par des cris d'une rare violence que Mélanie s'exprimait dans les couloirs du foyer de l'enfance, retirée à une mère trop instable. Bouleversée, la jeune fille de 11 ans refusait alors tout dialogue.

Dans le monde de la protection de l'enfance, le « foyer » joue un rôle essentiel : mettre à l'abri et

en urgence des enfants en situation de danger. Son existence dans chaque département est d'ailleurs une obligation légale. A Tarbes, la MDEF (Maison départementale de l'enfance et de la famille) comme on l'appelle, peut accueillir jusqu'à 15 mineurs. Autrefois installé à proximité de la place Marcadieu, un nouveau foyer, discret mais moderne, a été construit par le Département en 2016. Espaces collectifs, salle de jeux et de repos, terrain de sport, le bâtiment est conçu pour que les jeunes accueillis puissent retrouver un équilibre.



Dans le bureau d'Aude, la directrice, le téléphone portable de service sonne aussi bien à 8 h du matin qu'à minuit. Au bout du fil, le commissariat l'informe avoir repéré un garçon victime de violences suite à un signalement. Il intégrera le foyer dans la soirée. « Les enfants que nous recevons ici restent en général 3 mois en attendant une décision du juge, explique-t-elle. Ils peuvent être par exemple dirigés vers une famille d'accueil ou une maison d'enfants. Notre rôle jusque-là, c'est de les accueillir, de les observer, puis de les orienter, tout en conservant le

plus possible leurs habitudes. Nous faisons en sorte qu'ils continuent d'aller à l'école, et si la situation le permet, qu'ils gardent un contact avec leur famille. Ne pas rompre les liens, c'est la priorité. »

J'ESSAYE D'ABORD D'ÊTRE PRÉSENT AUPRÈS D'EUX

A la MDEF, la vie ne s'arrête jamais. « Il y a toujours quelqu'un ici » précise la directrice. Educatrices, puéricultrice, assistant social, psychologue, agent d'entretien, veilleur de nuit, 48 agents

employés par le Département se relaient 24h sur 24. Un travail complexe où le quotidien aux côtés des enfants est rythmé par les paradoxes, les moments de doutes, mais aussi les signes d'espoir. Un monde où les histoires se ressemblent mais sont toujours différentes. Car rien n'est évident dans la vie des enfants placés sous la protection de l'ASE. Derrière les a priori, chaque parcours apporte son lot de lumière et de noirceur.

« J'accueille les enfants comme ils sont, confie Sylvain, coordinateur de l'équipe d'éducateurs. Avec leurs histoires, leurs difficultés, leurs troubles. Quand ils arrivent je sais que ça ne va pas être facile pour eux. Bien sûr il y a de la colère ou de la violence en face de nous, mais elle ne nous est pas destinée. Ces enfants n'ont jamais appris à contrôler leurs émotions. Ici, il n'y a aucun filtre. Dans ces cas-là, être frontal ne sert à rien. Sinon on ne sort pas du cycle de la colère. J'essaye d'abord d'être présent auprès d'eux. Si ils acceptent que je leur apporte quelque chose, c'est bien. Ce matin j'ai une petite, Lucie, âgée de 17 ans, qui a décidé de retourner en cours. On en parlait depuis longtemps ».

ICI, ELLE TROUVE DE LA SÉCURITÉ

A Tarbes, le bâtiment de la MDEF comporte deux parties bien distinctes. En plus de l'accueil des mineurs, le site est doté d'une « maison parentale ». Celle-ci était autrefois située à Saint-Pé-de-Bigorre, une structure vieillissante et isolée ne répondant plus aux besoins des personnes accueillies. Depuis 2016, 9 studios indépendants permettent de recevoir des mères et leurs enfants, souvent très jeunes. (...)



Eva, assistante socio-éducative à la MDEF

« Notre travail, c'est d'accompagner les mamans qui rencontrent des difficultés dans la parentalité », détaille Eva, une des assistantes socio-éducatives. En ce moment, elle est aux côtés de Claire, une jeune mère ayant eu son premier enfant à 17 ans. « Claire a eu une adolescence tourmentée, raconte Eva. Je vois la naissance de son enfant comme un besoin de reconnaissance sociale. Une envie de fonder la famille qu'elle n'a pas eue. Mais elle était inquiète à la naissance et ses proches n'ont pas souhaité l'aider. Une situation difficile à cet âge, d'autant plus que la société juge beaucoup les comportements. Le cœur de notre métier, c'est de la conseiller et de lui permettre de faire le lien avec le bébé. Ici, elle trouve de la sécurité. »

Car, malgré les apparences, le comportement d'un nourrisson en dit beaucoup du lien qui l'unit à ses parents. « Nous l'aidons à rencontrer son bébé, à le porter, à l'endormir, à le regarder quand il

prend son biberon. Depuis 4 mois je vois des progrès notables. Maintenant l'enfant sourit quand il voit sa mère. Elle est en capacité de le rassurer et de l'apaiser. Nous allons l'aider à trouver un logement et un mode de garde en crèche. Le compagnon continuera d'être reçu tous les après-midi. Une travailleuse sociale les suivra le temps nécessaire. Il faudra aussi mobiliser la famille, voir comment les grands-parents peuvent s'impliquer. »

RECONSTRUIRE LES LIENS

Dans la maison parentale comme au foyer de l'enfance, les visites dites « médiatisées » font partie du quotidien. Fixées par le juge des enfants, elles permettent aux familles de se rencontrer en présence d'un professionnel de l'enfance.

Ce dernier joue le rôle de médiateur et observe l'évolution des relations entre les parents et leurs enfants. Après une séparation ou un retrait de la garde, ce moment

est souvent la première étape de la reconstruction.

Sylvain, le coordinateur de l'équipe, revient de sa dernière visite médiatisée de la journée. Antoine, 11 ans, vient de retrouver son père. « Il va mieux ces derniers jours, indique Sylvain en parlant de l'enfant. C'est un garçon qui a perdu sa mère et a toujours vécu éloigné de son père. Il n'est pas scolarisé et souffre de troubles psychologiques. Le père sort d'une situation très difficile, il a été incarcéré et ne se sent pas encore capable de s'occuper de son fils. Il y a tout un travail de construction à faire. Quand tu vois ton fils une fois par mois, tu ne peux pas bien t'en occuper. Pour l'instant les visites se passent bien et Antoine est content de voir son père. Je ne sais pas s'il y aura un accueil définitif mais la situation s'améliore. » Il y a quelques jours, Antoine est venu parler à Sylvain. Il lui a dit : « Encore cinq dodos et je vais voir papa. » ●

*Les prénoms des enfants ont été changés.

NAÎTRE

SOUS LE SECRET

La France est un des rares pays à autoriser l'accouchement sous le secret. Cette pratique, considérée comme une garantie contre l'abandon, concerne chaque année près de 600 naissances. L'enfant « né sous le secret » est alors confié aux services du Département.

En France, une femme souhaitant accoucher anonymement doit avertir l'équipe médicale de l'établissement de santé de son choix. A partir de ce moment, **aucune pièce d'identité ne peut lui être demandée** et aucune enquête n'est menée. L'hôpital ne garde aucune trace de son admission.

La mère peut choisir de laisser tous les éléments qu'elle souhaite dans une lettre : son identité ou celle du père, les circonstances de la naissance, des informations sur sa santé... **Cette lettre est placée dans un pli fermé conservé au Département** par les services de l'Aide sociale à l'Enfance (A.S.E).

Après sa naissance, l'enfant né sous le secret est confié à l'A.S.E. Une infirmière du Département est chargée de récupérer le bébé. Pendant deux mois, il est placé en pouponnière ou dans une famille d'accueil. **C'est le temps légal accordé aux parents pour se manifester s'ils souhaitent revenir sur leur décision.** Passé ce délai, l'enfant devient pupille de l'Etat et peut être adopté.

Les enfants nés sous le secret peuvent accéder à leurs origines personnelles sous certaines conditions. La demande s'effectue en général une fois la majorité atteinte auprès du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (C.N.A.O.P). Le service de l'Aide sociale à l'Enfance du Département, qui détient le dossier administratif de l'enfant, peut alors l'accompagner dans cette démarche.

Une femme ayant accouché anonymement peut lever le secret de son identité à tout moment au cours de sa vie. ●



FAMILLE D'ACCUEIL : UNE AUTRE MAISON

Patricia est l'une des 250 assistantes familiales employées par le Département. Un métier pas comme les autres qui consiste à accueillir à son domicile des jeunes confiés par l'Aide sociale à l'Enfance.

Il y a beaucoup d'enfants dans la vie de Patricia. D'abord les siens, mais aussi tous ceux dont elle s'est occupée chez elle au nom de l'A.S.E. En 27 ans de métier, l'assistante familiale a connu plus d'une trentaine de jeunes. « *Je vois d'abord ce travail comme une vocation qui demande un investissement personnel important, explique-t-elle. Demander un agrément pour exercer ne se prend pas à la légère. Il faut être disponible 7 jours sur 7. Cette décision engage toute la famille.* »

Pour les enfants confiés à l'A.S.E, l'arrivée dans une famille d'accueil peut parfois être déstabilisante. « *Je suis là pour les rassurer, les aider à trouver un équilibre dans un cadre stable et aimant afin qu'ils s'épanouissent. Les journées se déroulent comme dans n'importe quelle famille, l'école la semaine, puis les devoirs, et des activités le week-end. Mais il est indispensable de conserver les liens avec leurs parents lorsque c'est possible. Il ne faut jamais prendre la place d'une maman ou d'un papa.* » A la maison, Patricia s'occupe du quotidien, faisant preuve de



bienveillance, de compréhension et d'écoute. « *La communication a une place très importante dans l'accueil. Il est indispensable que l'enfant se sente à l'aise et n'hésite pas à parler de ce qu'il a de lourd sur le cœur.* »

Membres à part entière de l'équipe éducative, les familles d'accueil travaillent avec le soutien des assistants sociaux du Département. « *Seule, il est impossible d'exercer ce métier. À chaque enfant que j'accueille, c'est une nouvelle histoire. Et il faut de l'aide pour appréhender leurs*

problématiques. Chacun d'entre eux a un projet individuel établi en équipe. Je me vois comme le maillon d'une chaîne, chargée d'aider un enfant et l'accompagner à construire son avenir... en sachant lâcher prise. Je ne peux pas effacer leur passé mais je peux leur faciliter l'accès vers un futur meilleur. Qu'un jeune reste ici un mois ou 10 ans, je suis consciente que tout ce que je lui apporte lui servira un jour... Ces enfants m'ont fait progresser humainement. Je les remercie, tout comme les travailleurs sociaux pour leur précieux accompagnement. » ●



MAISON D'ENFANTS : UNE VIE EN GROUPE

Cécile Seguin est directrice adjointe de la Maison d'enfants à caractère social (M.E.C.S) Lamon-Fournet installée à Tarbes et Bagnères-de-Bigorre. Affilié à l'A.N.R.A.S (Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire), l'établissement héberge près de 130 jeunes confiés aux services de l'Aide sociale à l'Enfance.

Comment fonctionne l'accueil d'un enfant au sein d'une M.E.C.S ?

Nous hébergeons des jeunes de 0 jusqu'à 21 ans. Notre établissement est d'ailleurs habilité à recevoir des mineurs faisant l'objet d'une procédure de placement judiciaire suite à un délit. Chaque enfant possède sa propre chambre et loge dans une unité de vie selon son projet et son âge. Notre site de Bagnères reçoit par exemple les plus petits, de 5 à 14 ans. Les jeunes majeurs disposent eux de studios indépendants. Nous employons enfin une centaine de salariés : éducateurs, travailleurs sociaux, maitresses de maison, surveillants de nuit, cuisiniers, personnels administratifs et d'entretiens. Ils accompagnent les jeunes dans tous les aspects du quotidien : suivi de la scolarité, activités extérieures, et sont garants des règles de vie en collectivité.

Comment accompagnez-vous les enfants ?

Les jeunes que nous accueillons sont généralement placés suite à des carences éducatives ou des faits

de maltraitance. Les ordonnances de placement du juge durent le plus souvent un an avant d'être ré-examinées. Notre travail principal est de soutenir la parentalité en conservant et en reconstruisant les liens avec la famille, dans la mesure du possible. Chaque enfant est accompagné autour d'un projet éducatif qui lui est propre. Nous travaillons sur l'histoire familiale, nous l'aidons à mettre des mots sur ce qui ne va pas. Un service spécifique permet aussi de remobiliser les jeunes en décrochage scolaire.

Pourquoi l'accueil en maison d'enfants est-il mieux adapté pour certains jeunes ?

Le placement en M.E.C.S est une des modalités d'accueil possible au même titre que l'accompagnement en famille d'accueil ou dans un lieu de vie. Le contact avec une équipe interdisciplinaire proposé par une M.E.C.S permet à certains enfants d'investir plus facilement le placement. De plus, les différentes modalités d'accompagnement de la MECS Lamon Fournet favorisent un parcours et un projet de vie cohérent pour les jeunes accueillis. ●



PAULINE LATAPIE

CHEFFE DE SERVICE ACCOMPAGNEMENT À LA VIE ADULTE ET PROTECTION ADMINISTRATIVE

Au Département, Pauline Latapie dirige deux services. Le premier concerne la protection administrative des enfants et des familles. Le second apporte un soutien aux jeunes adultes anciennement accueillis par l'A.S.E. 180 personnes bénéficient de ce dernier dispositif.

Quelles sont les missions du service accompagnement à la vie adulte ?

Notre équipe est composée de trois travailleurs sociaux et d'une référente administrative. Nous accompagnons les jeunes issus de l'Aide sociale à l'Enfance, du début de leur majorité jusqu'au jour de leur 21^{ème} anniversaire. Cet accompagnement prend la forme d'un contrat signé entre le jeune majeur et le Département. Chaque jeune décide librement s'il souhaite bénéficier d'un suivi. Les travailleurs sociaux mettent alors en place l'accompagnement et veillent à l'assiduité du jeune dans la conduite de son projet.

Pourquoi est-il important de poursuivre l'accompagnement des enfants de l'ASE après leur majorité ?

A 18 ans, un enfant devient juridiquement responsable. Les enfants confiés à l'A.S.E ne sont alors plus concernés par les décisions du juge pour enfants. Cette transition génère parfois un sentiment d'insécurité sur l'avenir. Il est difficile de devenir autonome dès la sortie d'un placement. Certains jeunes se retrouvent souvent seuls avec beaucoup de responsabilités à gérer. Pour le Département, l'accompagnement des jeunes

majeurs est une politique volontariste mais elle relève aussi d'une continuité logique dans leur prise en charge par l'institution. Nous veillons d'ailleurs à identifier en amont les futurs majeurs intéressés par un accompagnement pour que la transition s'effectue le mieux possible.

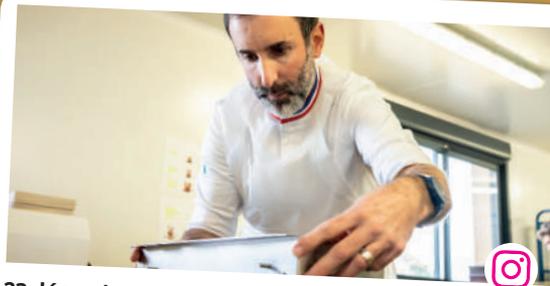
Quelle forme peut prendre l'accompagnement que vous proposez ?

Le plus souvent le projet concerne la recherche d'un logement, d'un emploi, l'inscription dans un parcours d'études supérieures, mais aussi la poursuite des relations avec la famille. Les domaines d'intervention sont nombreux. Chaque projet a du sens parce qu'il est demandé à l'initiative du jeune. Il y a donc toujours de la motivation à la base. Très peu de contrats sont d'ailleurs rompus pendant la période de suivi. Durant l'accompagnement, notre équipe garde des liens étroits avec les assistants familiaux et les structures de placement chargées de l'accueil des jeunes. Nous collaborons aussi avec de nombreuses associations locales spécialisées dans l'aide aux jeunes majeurs. C'est un travail de construction avant tout. Et quand nous aidons à bâtir un avenir, notre métier prend tout son sens. ●



13 décembre. Concours bigourdan d'expression gasconne

La 32^e édition du concours revient avec un nouveau thème : l'Europe ! Participez à la mise en avant de l'occitan gascon en écrivant une poésie ou une prose. Le concours est ouvert à toutes et tous. Toutes les infos sur hautspyrenees.fr



23 décembre. Portrait de Xavier, Meilleur Ouvrier de France en chocolaterie

Dans la famille Berger, le titre de Meilleur Ouvrier de France se transmet de père en fils. Xavier, chocolatier à Tarbes, œuvre à transmettre sa passion du chocolat tant à son équipe qu'à ses clients dont il régale les papilles.

L'ACTU
SUR NOS
RÉSEAUX



13 janvier. Viabilité hivernale

Pour assurer votre sécurité tout au long de l'hiver, plus de cent agents du Département entretiennent 3 000 kilomètres de routes dont 1400 en zone de montagne. Pour connaître l'état de circulation des routes, rendez-vous sur inforoute.ha-py.fr



28 janvier. Les Petits As 2024 à Tarbes

Les futures stars du tennis mondial sont venues s'affronter au cours de la 42^e édition du mythique tournoi bigourdan. L'Américain Michael Antonius et la Russe Mariia Makarova ont remporté leur catégorie respective. Félicitations à la Française Ksenia Chasteau pour s'être imposée en tennis fauteuil filles.



26 janvier. Rencontre avec Nicolas Lopez, dernier Haut-Pyrénéen médaillé olympique

À l'occasion du passage des flammes olympique et paralympique dans les Hautes-Pyrénées, votre Interview 6.5 passe en mode JO ! Pour le premier entretien, nous avons rencontré Nicolas Lopez, dernier champion olympique Haut-Pyrénéen grâce à sa médaille d'or en sabre par équipe aux Jeux de Pékin en 2008.

Groupe Nos territoires en commun

**2024, L'ANNÉE
DES HAUTES PYRÉNÉES**

En ce début d'année, nous saluons le dynamisme de notre département, dans lequel il fait bon vivre, travailler, se distraire et vieillir, et qui a gagné plus de 2 000 habitants depuis le dernier recensement.

Notre département, qui a vu éclore de nombreux talents, propose quelle que soit la saison et quel que soit l'âge, que ce soit en plaine ou en montagne, de nombreuses activités tant culturelles que sportives.

Cette année, notre département sera particulièrement à l'honneur.

Au-delà des manifestations et événements habituels tels que les Petits As ou le salon de l'Agriculture pour exemple, notre département sera au-devant de la scène nationale et internationale par un départ d'une étape du Tour de France le 14 juillet mais aussi en cette année d'olympiades, par le passage de la flamme olympique le 19 mai (qui atteindra le Pic du Midi en lice pour l'Unesco), et paralympique le 25 août.

En cette année 2024, les Hautes Pyrénées demeurent plus que jamais, les sommets de l'accueil.



*Vos Conseillers départementaux :
David LARRAZABAL et
Laurence ANCIEN - Tarbes 3
Geneviève QUERTAIMONT et
Jean-Michel SÉGNÉRÉ - Moyen Adour*

Groupe Passionnément Hautes-Pyrénées radicalement solidaires

**L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE,
UNE DES MISSIONS MAJEURES DU DÉPARTEMENT**

Depuis la Révolution française, la puissance publique a confié à l'échelon départemental la protection des mineurs. L'Assistance publique, devenue Aide Sociale à l'Enfance en 1956, exercée sous l'autorité préfectorale (« Les enfants de la DDASS »), a été transférée aux Conseils départementaux par les lois de décentralisation des années 1982-1983.

Depuis ce transfert, la mission n'a cessé de se professionnaliser et de se spécialiser entre les droits de l'Enfant, des mineurs et ceux des familles.

Pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle, cette mission allie l'ambition à l'exigence. L'ambition d'une société capable de protéger les plus vulnérables, porteurs d'avenir, et l'exigence de convertir l'obligation de moyens en résultats.

L'Aide Sociale à l'Enfance incarne bien souvent la fonction de baromètre économique et social. Conscients de cette responsabilité majeure et complémentaire à la Protection Maternelle Infantile, les élus départementaux s'engagent

Groupe Socialistes et Apparentés

L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Dans le monde social des Hautes-Pyrénées, la protection de l'enfance, compétence majeure du Conseil départemental constitue un défi grandissant. Le Département fait le choix de s'orienter vers une approche préventive, primordiale face à la demande croissante qui surpasse de loin les capacités actuelles d'accueil.

L'aide sociale à l'enfance ne peut se permettre d'attendre que les crises éclatent. La prévention devient impérative dans le quotidien des parents débordés et des enfants en quête de stabilité. L'objectif est d'aider les foyers en situation de détresse tout en préservant les liens familiaux. Pour cela, le Département des Hautes-Pyrénées est le garant d'une intervention en amont : protection maternelle et infantile, soutien à la parentalité, à l'emploi et aux modes d'accueil pour la petite enfance...

Le département des Hautes-Pyrénées souhaite mener des actions concrètes pour créer une offre de « sécurité sociale », en agissant de manière préventive pour renforcer les bases familiales fragilisées. Mais aussi soutenir l'action de l'ensemble des professionnels du secteur : assistants familiaux, personnels de l'ASE et des établissements ressources afin de coupler prévention et renforcement des modes d'accueil.

Les enfants de ce département, citoyens haut-pyrénéens de demain, méritent de se voir proposer la chance de s'épanouir pleinement. Le système actuel dont le financement repose exclusivement sur la solidarité départementale mériterait lui une mobilisation collective à l'échelle de tout un pays.

*Vos Conseillers départementaux :
Joëlle ABADIE - Vallée de l'Arros et des Baises
Maryse BEYRIÉ - Neste-Aure-Louron
Yannick BOUBÉE et Geneviève ISSON - Aureilhan*

Groupe Progrès & Solidarité

La lutte contre les violences faites aux enfants est un cheval de bataille pour le Gouvernement qui a mis en place un plan de lutte national.

La loi du 7 février 2022 (Loi Taquet) relative à la protection des enfants vise à améliorer la situation des enfants pris en charge par les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Diverses actions sont mises en œuvre dans le cadre de la politique de protection de l'enfant par l'Etat.

La commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIVISE) travaille aux côtés du Gouvernement et a établi 82 recommandations qui serviront aux pouvoirs publics pour agir.

Le Règlement de l'Union européenne du 25 août 2023 sur les contenus numériques vient encore renforcer la législation nationale concernant les contenus illicites ou préjudiciables sur internet.

Le Département des Hautes Pyrénées, dans le cadre de ses compétences, finance cette mission essentielle. Neuf établissements de prise en charge de l'enfant qui subit des comportements déviants, des violences, des carences éducatives sont agréés par la collectivité. Le Conseil départemental peut être amené aussi à intervenir dans le cadre de la prévention des violences sexuelles subies par l'enfant. L'Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance, organe de réflexion sur l'enfance en difficulté dispose de nombreux professionnels (médecins, assistants sociaux, éducateurs...) qui jouent un rôle important de coordination et d'interaction dans le cadre d'une politique de protection optimisée.

Le Conseil départemental joue **son rôle d'investisseur social** afin de gommer les déterminismes sociaux. C'est la mission dévolue à la commission « Solidarités Sociales » au sein de notre collectivité.

Vos Conseillers départementaux :
Virginie SIANI-WEMBOU et Frédéric LAVAL - Tarbes 1

Andrée DOUBRERE et Gilles CRASPAY - Tarbes 2

résolument depuis plusieurs décennies à soutenir les équipes et partenaires qui agissent dans les domaines de la protection et de la prévention. Personnels administratifs, travailleurs sociaux, médecins, paramédicaux, psychologues, assistants familiaux ... nos agents œuvrent chaque jour, sans interruption. Elles et ils sont notre fierté. Nous les remercions de s'engager aux côtés des partenaires, dont la Justice, pour donner à l'Action Sociale ses lettres de noblesse !

Vos Conseillers départementaux :

Louis ARMARY, Marc BÉGORRE, Pierre BRAU-NOGUÉ, Maryse CARRÈRE, Nicole DARRIEUTORT, Nicolas DATAS-TAPIE, Evelyne LABORDE, Isabelle LAFOURCADE, Laurent LAGES (Président), Monique LAMON, Thierry LAVIT, Michel PÉLIEU, Pascale PÉRALDI, Stéphane PEYRAS, Marie PLANE, Bernard POUBLAN, Marie-Françoise PRUGENT, Frédéric RÉ, Véronique THIRAULT, Bernard VERDIER

Groupe Communiste

AGISSONS POUR LA PAIX

L'année 2023 s'est achevée avec deux guerres à nos portes. L'une à l'Est en Ukraine qui se poursuit dans la neige et l'autre au Sud avec ces atrocités du pouvoir colonial israélien contre les enfants palestiniens en réponse aux atrocités du Hamas. Deux forces extrémistes qui se soucient peu des femmes, des enfants, des travailleurs, des souverainetés populaires et du droit international. Tout nous est présenté comme fatal. Il n'y aurait aucun moyen de trouver un monde de paix. Détourner les peuples de leur pouvoir d'agir et de gagner la paix est une politique médiatique. Les chancelleries occidentales complices de la colonisation continuent de balbutier des mots creux autour de deux États sans prendre aucune disposition pour qu'advienne la paix et un état de Palestine.

C'est sur ce fond de guerre et de malheur, que les forces de droite, macronistes et d'extrême droite s'acharnent à faire éclater la gauche et à répandre les poisons de la division dans la société, notamment parmi les classes travailleuses victime de l'exploitation capitaliste et des hausses des prix.

Pour diviser encore plus, il y aurait des bons et des mauvais français, or il n'y a que des citoyens, des travailleurs avec qui nous devons construire une perspective de transformation, impulser ici et maintenant un rassemblement très large, pour réellement faire vivre la liberté, l'égalité, la fraternité.

Que 2024 soit une belle année, une année de paix !

Vos Conseillers départementaux :

Jean BURON - Vice-Président des routes et des transports,
Andrée SOUQUET

OUVRONS GRAND LES JEUX

dans les Hautes-Pyrénées



19 MAI 2024

Passage du

Relais de la Flamme olympique

25 AOÛT 2024

Passage du

Relais de la Flamme paralympique

